



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 16 septembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 septembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à HUET Lisiane ; M. BOUVET Yann a donné pouvoir à NEVEU Mélanie ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à DA SILVA LIMA Mélinda ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 050

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Suite à la mise en place d'une tarification modulée selon le quotient familial pour les repas servis au restaurant les jours d'école, le Maire invite l'assemblée à adopter une délibération récapitulant les tarifs de services périscolaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les tarifs des services périscolaires
 - **Accueils collectifs de mineurs (ACM) :**

CAF ou MSA	TARIFS DE BASE Enfants domiciliés ou scolarisés à Val d'Izé		TARIFS DE BASE Communes extérieures*	
	Journée (sans repas)	1/2 journée (sans repas)	Journée (sans repas)	1/2 journée (sans repas)
0 € - 550 €	8,10 €	6,00 €	14,20 €	10,00 €
551 € - 790 €	8,60 €	6,30 €	14,70 €	10,50 €
791 € - 1000 €	9,10 €	6,60 €	15,20 €	11,00 €
1001 € - 1300 €	9,60 €	6,90 €	15,70 €	11,50 €
1301 € - 1500 €	10,10 €	7,20 €	16,20 €	12,00 €
1501 € et plus	10,60 €	7,50 €	16,70 €	12,50 €

*Le tarif extérieur – hors commune n'est pas applicable si la famille est redevable sur la commune de Val d'Izé d'un impôt foncier

- **Sorties organisées par les ACM :**

Les sorties sont facturées en plus du prix journée.

1	Piscine	4,50 €
2	Cinéma	5,50 €
3	Spectacle	7,50 €
4	Parc d'attraction - Parc animalier - Laser game – accrobranche.....	10,50 €
5	Animation – de 15Km	3,50 €
6	Animation – de 15Km + entrée	5,50 €
7	Animation + 15Km	6,50 €
8	Animation + de 15Km + entrée	8,50 €
9	Veillée	4,50 €
10	Nuit au centre	7,50 €

- **Garderies ACM et périscolaire : 0,40€** du quart d'heure

Chaque quart d'heure commencé est facturé ; une pénalité de 5€ est applicable en cas de retard des parents, le soir, après 18h30 pour la garderie de l'ACM, après 19h00 pour la garderie périscolaire.

- **Goûter servi à la garderie périscolaire du soir : 0,60€**
- **Service du goûter apporté par la famille pour motif médical : 0,30€**
- **Séance d'étude : 1,20€**
- **Repas servis au restaurant la Cant'Izéenne - Temps scolaire**

	QF inférieur ou égal à 1000	QF de 1001 à 1400€	QF supérieur à 1401€
Commune	1€	3,90€	4€
Hors commune	1€	4,20€	4,30€

Repas enfant non réservé : Prix du repas + pénalité de 0,50€

Service du repas apporté par la famille pour motif médical

	QF inférieur ou égal à 1000	QF de 1001 à 1400€	QF supérieur à 1401€
Commune	1€	1,95€	2€
Hors commune	1€	2,10€	2,15€

- **Repas servis au restaurant la Cant'Izéenne - Hors temps scolaire : mercredi et vacances**
 - Repas enfant 4,00 €
 - Repas enfant (hors commune) 4,30 €
 - Repas enfant non réservé Prix du repas + pénalité de 0,50€
 - Repas adulte personnel communal 4,10 €
 - Repas adulte autre 6,70 €
 - Service du repas apporté par la famille pour motif médical 2€ ou 2,15€ (si hors commune)

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Bruno DELVA

